

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 28 juin 2012

1

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par un tout-ménage, par un entrefilet dans la presse, par l'affichage au panneau communal, et par la publication dans le journal officiel de la République et Canton du Jura n° 20 du 6 juin 2012, pour ce jeudi 28 juin 2012, à 20h15, à la Maison paroissiale (rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h15 par M. Maurice Jobin, président des assemblées communales, qui excuse Mme Nicole Jobin, agente administrative, M. Didier Girardin, concierge communal, et M. Jean-Marie Riat, membre de la commission communale de l'économie, des finances et des estimations. On note en sus l'absence de M. Claude Lerch, vice-président des assemblées.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Maurice Jobin, président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Jobin sont élus sans autre Mmes Isabelle Fleury et Annie Meyer.

On procède au dénombrement des participants. On enregistre 33 votants.

M. Jobin donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 31 mai 2012
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2011
3. Adopter le nouveau règlement communal d'organisation et d'administration
4. Adopter le nouveau règlement sur les élections communales
5. Divers

Les règlements mentionnés sous chiffres 3 et 4 seront déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 31 mai 2012

M. Raymond Julien communique que selon l'article 26, deuxième alinéa du règlement communal d'organisation, le protocole de la précédente assemblée a été placardé publiquement, le 14 juin dernier, au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

M. le maire Charles Raccordon précise un élément de la réponse donnée à l'interrogation de Mme Cosette Moser concernant la création d'une réserve pour la réfection et la sécurisation de la salle de gymnastique scolaire. Selon le Service des Communes, il semblerait que l'existence de réserves n'influe pas sur la contribution communale au titre de la péréquation financière.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 31 mai 2012.

2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2011

En prologue, M. le maire Charles Raccordon, responsable du dicastère « administration – finances – information – coopération » et président de la commission communale de l'économie, des finances et des estimations, note que les postes budgétaires ont été dans l'ensemble bien respectés, à l'exception de l'aide sociale, des finances et des subventions. Les impôts ordinaires et les gains de fortune sont inférieurs de Fr. 223'000.—, respectivement de Fr. 90'000.— aux prévisions. Les services sont autofinancés, sauf celui des déchets qui accuse une insuffisance de couverture de quelque Fr. 20'000.--. L'exploitation forestière laisse apparaître un bénéfice appréciable de Fr. 38'000.--.

Les investissements se montent à Fr. 271'000.-- ; c'est le taux le plus faible depuis cinq lustres. Au bilan, les arrérages fiscaux sont en diminution, le poste débiteurs augmente de Fr. 260'000.--. Les fonds à destination spéciale totalisent Fr. 592'000.--. L'endettement global recule de quelque Fr. 37'000.--.

L'exercice n'est pas satisfaisant, mais les paramètres qui influencent négativement les résultats ne sont pas de notre fait. Relevons notamment que les ressources fiscales des personnes morales s'élèvent à Fr. 194'000.-- ; nous espérons nonobstant des retombées positives émanant des entreprises implantées à la zone industrielle La Fenatte à la route de Miécourt.

Après entérinement de l'entrée en matière, moyennant le consentement de l'assistance, M. Flavien Lachat, receveur communal, donne lecture des totaux des chapitres et des groupes du document comptable, mis à la disposition des participants dans son intégralité.

M. Lachat renseigne en détail l'assemblée sur les données chiffrées.

Sur un total de dépenses de Fr. 7'057'680.78, l'exploitation accuse un déficit de Fr. 288'633.73, au lieu d'une budgétisation de Fr. 101'524.--.

Les crédits supplémentaires totalisent Fr. 582'860.11. Les bilans s'élèvent à Fr. 18'094'255.42 au 31 décembre 2011. Les dettes à moyen et long terme se montent à Fr. 14'377'006.64, y compris la part d'endettement des biens du syndicat hospitalier de Porrentruy (Fr. 181'794.--). Le découvert communal représente une somme de Fr. 172'123.77.

Le receveur précise sur question de M. Michel Crausaz le montant des intérêts provenant en particulier de nos dettes consolidées, et renseigne M. Thierry Léchenne s'agissant des amortissements complémentaires.

M. Thierry Léchenne souhaite connaître le coût actuel du Centre sportif régional.

M. Lachat fournit des explications et chiffre les investissements réalisés. M. le maire précise qu'exceptionnellement en 2011, des travaux spéciaux ont été confiés à des entreprises.

Le receveur précise à l'intention de M. Michel Crausaz les nombreuses négociations entreprises avec les banques pour obtenir les meilleurs taux s'agissant de nos emprunts.

M. Lachat note sur interpellation de Mme Annie Meyer que les taxes Swisscom au service des eaux concernent le système téléphonique depuis la station de traitement à Miécourt.

Le président lit les notes de révision de la fiduciaire Jean-Maurice Maître SA, qui portent sur les arrérages fiscaux, les autres débiteurs, la réserve comptable débiteurs fiscaux et autres débiteurs, les émoluments administratifs communaux, le service communal du feu, les gains immobiliers, le remboursement d'assurances diverses, le triage forestier « Les Foyards », les créanciers – fonctionnement, les passifs transitoires, le compte de fonctionnement, les services communaux, les comptes d'investissements, le résultat de l'exercice 2011, les éléments d'appréciation de la situation financière.

M. Thierry Léchenne relève que selon conclusion du rapport, les charges sont excessives.

M. le maire observe que les analyses sont précieuses et il sied de s'en inspirer pour corriger la situation là où c'est possible. Il éclaire l'intervenant sur les contraintes des dépenses liées et la volatilité de la fiscalité.

Mettant en exergue certains éléments des bilans, notamment le montant des factures encore impayées, le manque de liquidités, la diminution de la fortune, M. Maurice Zeller demande les mesures qui seront prises à court terme.

M. Charles Raccordon estime que le poste débiteurs est à considérer, qu'il peut survenir des éléments extérieurs intéressants susceptibles de conduire à un exercice équilibré. Au stade actuel, il paraît difficile de réaliser encore des économies ; on subit les charges liées et diverses augmentations qui nous échappent. M. le maire ne nourrit pas d'inquiétude majeure pour la situation financière future.

Sans objection, l'assemblée ratifie les dépassements budgétaires de l'exercice, et approuve le compte communal 2011 tel que présenté.

M. Jobin remercie sincèrement M. Flavien Lachat pour la bonne tenue des comptes.

3. Adopter le nouveau règlement communal d'organisation et d'administration

En préambule, M. le maire Charles Raccordon, en charge du dicastère « administration – coopération – information – finances », indique que le règlement d'organisation actuel, qui constitue la charte communale, date de 1988. Plusieurs modifications y ont été apportées depuis et vu les évolutions des choses, le Service des Communes a demandé à toutes les collectivités l'actualisation du document, sur la base d'un règlement-type. Le nouveau règlement d'organisation et d'administration offre à notre Commune une structure de base intéressante pour le futur.

Après acceptation de l'entrée en matière, et moyennant assentiment de l'assistance, M. Maurice Jobin passe en revue les dispositions essentielles ou nouvelles, qui font l'objet d'un soulignage dans le document intégral mis à disposition de l'assemblée.

Le règlement proposé présentement a fait l'objet d'un examen préalable par le Service des Communes, et d'un dépôt public 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Aucune opposition n'a été enregistrée.

Sans opposition, l'assemblée adopte le nouveau règlement communal d'organisation et d'administration, tel que présenté.

4. Adopter le nouveau règlement sur les élections communales

En guise d'introduction, M. le maire Charles Raccordon, responsable du dicastère « administration – coopération - finances – information », explique que le règlement sur les élections actuel date également de 1988, et son actualisation est demandé par le Service des Communes. La législature passe à cinq ans. La commission communale des règlements a travaillé sur la base d'un document-type élaboré par le Canton.

L'entrée en matière ne suscite aucune contestation.

Avec l'accord de l'assistance, M. Maurice Jobin lit les dispositions essentielles modifiées ou nouvelles, qui sont soulignées dans le document intégral mis à disposition de l'assemblée.

Le règlement proposé a fait l'objet d'un examen préalable par le Service des Communes, et d'un dépôt public 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Aucune opposition n'a été réceptionnée.

M. Jobin remercie de leur travail les membres de la commission des règlements, présidée par Mme Madeleine Riat, et le secrétaire communal M. Julien pour la mise en exergue par soulignement des dispositions essentielles modifiées ou nouvelles des règlements d'organisation et sur les élections.

Sans autre, l'assemblée adopte le nouveau règlement sur les élections communales, tel que présenté.

5. Divers

Mme Annie Meyer souhaite connaître le début des travaux de réaménagement de la rue « Clos des Tilleuls ».

M. Hubert Farine, conseiller communal responsable du dicastère « travaux publics – alimentation en eau – eaux usées – plan d'aménagement », répond que nous attendons sur la disponibilité de l'entreprise adjudicataire, qui est très sollicitée. M. le maire Charles Raccordon ajoute que les ouvrages se réaliseront, mais la période estivale n'est pas l'époque favorable et une synchronisation des travaux s'impose par rapport à un projet de garages qui se profile en ces lieux sur la propriété Chapuis.

Mme Annie Meyer demande s'il y a une garantie quant aux prix.

MM. Farine et Raccordon assurent que des dispositions sont prises.

Mme Anne Petignat évoque la problématique de la balayeuse, consécutivement à l'article journalistique qui semble faire polémique.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 28 juin 2012

7

Le présent procès-verbal est placardé le 8 août 2012 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Rue de l'Eglise 5). Il sera également publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications devront parvenir, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.